

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE
DE DR Sud-Est DU 28.01.2022**

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Sud-Est du 24.09.21, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Sud-Est et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 28.01.2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

| | | |
|----------------------|----------------------------|--|
| Nordine BENFERCHOULI | RDP Sud-Est | |
| Mohammed KETOUANE | RDP Sud-Est | |
| Anthony BATISTA | RDP Sud-Est | |
| Stéphane MAGNIN | Directeur Régional Sud-Est | |

Absents

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |

Excusés

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |



Questions SNEPS-CFTC

Site CHRU Central/BRABOIS/MATERNITE/CCEG

1 - Nous constatons depuis plusieurs mois une dégradation du climat et des conditions de travail des agents sur les sites CHRU en particulier Central avec les urgences + urgence psychiatrique du fait de la recrudescence des incivilités, des agressions verbales et parfois des menaces de la part des personnes venant en consultation.

En exemple il y'a le cas de Madame HAUTERIVE Loren qui été victime d'une agression en date 23 juillet 2021 au CHRU Central de Nancy. La section Snes-Cftc souhaite savoir quelles sont les mesures de prévention prises par Challancin pour assurer la protection des salariés sur leur lieu de travail conformément à l'article L.41 21 du Code de travail.

Les Agents interviennent toujours en binôme dans les services d'Urgences, ceux-ci préservent leur identité grâce au port du masque.

Des gants d'interventions « type anti-coupure » sont fournies par le CHRU Nancy, en complément Challancin a passé commande pour en fournir à l'ensemble de l'effectif des différents CHRU Nancy.

Une formation « gestion de conflits » pourrait être proposé via le Point Jaune à l'ensemble des Agents.

Concernant l'exemple de Madame Hauterive Loren les faits se sont déroulés après la fin de son service en se rendant à son véhicule. C'est donc un accident de trajet.

Suite à un échange avec notre client, celui-ci va mettre à disposition des casiers sur les sites de Brabois, Central et Maternité.

Nous allons faire une communication afin que les agents ne se rendent plus en poste en tenue de travail mais en civil, afin de ne pas être identifié en tant qu'agent travaillant sur le site.

En cas de casier utilisé en mutualisation, il sera mis à disposition un mode opératoire avec prise en compte ainsi que le nécessaire afin de désinfecter les casiers après chaque utilisation.

2 - Pour quel motif les agents Renfort commission ES Brabois n'ont pas reçu de dotation de Masque depuis le début des missions par Challancin ou le CHRU (des cas covid on étaient signalé dans les équipes.) La SECTION SNEPS-CFTC souhaite avoir des explications.

Les masques sont fournis par le CHRU Nancy, des boîtes sont mises à disposition dans le local prévu pour ces Agents (Salle de formation du PC Sécurité Brabois), cependant, nous reprenons en charge la mise à disposition de ces masques afin de pouvoir assurer un suivi des dotations.

3 - les agents Renfort commission ES Brabois n'ont pas de salle accessible mise à leur disposition et des casiers. (La salle de formation est très souvent inaccessible et pas propre.) La SECTION SNEPS-CFTC souhaite avoir des explications sur la raison pour laquelle challancin ne met pas à disposition des agents travaillant sur le site en vacation en 12 heures) une salle base vie, actuellement ils vont dans une salle de formation qui n'est pas propre et souvent inaccessible.

Il est convenu avec le CHRU Nancy la mise à disposition de la salle de formation du PC Sécurité afin d'éviter un flux important d'Agents présents au PC Sécurité lors des Prises et Fins de Services, les horaires de vacations étant similaire à celle des équipes PC.

La salle mise à disposition par le CHRU Nancy peut-être utilisé pour les formations internes, mais hors des horaires de Prises et Fins de Services, lors de cette utilisation, les Agents du Renfort Commission ont possibilité d'avoir accès au PC Sécurité.

Notre contrôleur fera des constats de cette salle lors de ses passages sur site afin de pouvoir en vérifier l'état.

4 - Quelle est la durée d'heure de formation en doublon à l'arrivée d'un agent sur les sites CHRU ?

Pas de temps de formation prévu dans le CCTP mais Challancin a mis en place avec le client un principe pour les périodes de formations sur postes suivantes :

CCEG : 2 Formations sur poste avec Agent journée comprenant au moins 1 ouverture et 1 fermeture.

TMB : 2 Journée de 12h et 2 nuits de 12h, à la demande de l'Agent, il est possible d'ajouter une journée de formation de 12h.

PC Sécurité Brabois / Central : Pas de doublon, les Agents arrivant dans les PC Sécurité sont toujours encadrés et formés par les Agents CHRU lors des différentes missions. Un échange est fait avec les chefs de service sur la montée en compétence de nos agents.

Accueil - Surveillance Brabois / Central : Le responsable du pôle Accueil-Surveillance des CHRU Nancy est présent en début de poste d'un nouvel Agent afin d'expliquer les missions. Dans la mesure du possible, lorsque ces postes sont prévus à l'avance pour un nouvel Agent, 2 à 3h sont prévu par Challancin.

5 - Les agents challancin n'ont pas connaissance des clauses concernant le CCTP signé avec le CHRU NANCY et souhaite connaître les missions demandées et ce qui est prévu pour la formation sur les vérifications et maintenance des extincteurs et RIA.



Le CCTP : est un document qui est mis à disposition des entreprises afin de répondre à un appel d'offre, les missions sont définies dans le cahier de consigne.

Les Agents Challancin intervenants en qualité de SSIAP dans les PC Sécurité doivent de part leurs intitulé de poste procéder aux vérifications du bon fonctionnement de tous les moyens de secours et dispositifs de sécurité incendie, cela ne dépend pas du CCTP. Concernant la maintenance, une communication sera faite avec le client concernant la non habilitation des agents, exemple : maintenance extinctrice.

6 - Tous les agents challancin doivent se rendre sur les hélistations des sites BRABOIS/CENTRAL seulement 3 agents disposent de la formation hélistation, la section SNEPS-CFTC souhaite que tous les agents qui doivent se rendre sur les hélistations dispose de la formation.

Seuls les Agents affectés sur des postes permanents sur les PC Sécurité Brabois et Central sont éligibles à la formation hélistation. Lors des prochains postes permanents ouverts sur ses PC Sécurité, les Agents qui se voient attribuer ces postes seront programmés à cette formation. Actuellement 4 Agents ont suivi cette formation à la charge de Challancin dont 1 Agent a par la suite était recruté par le CHRU Nancy.

7 - Pourquoi l'ensemble des agents travaillant sur les sites CHRU non pas était doté d'un kit froid, gilet haute visibilité, ceinture résistante

- La SECTION SNEPS-CFTC souhaite avoir des explications ?

Nous allons régulariser la dotation de GHV et Kit froid, cependant, aucune demande concernant ces éléments nous est parvenue de la part des Agents lors de la prise de contact avec ceux-ci suite à la dernière réunion RDP.

Qu'entendez-vous par « ceinture résistante » ?

8 - En période hivernale il fait nuit à partir de 17h-18h les agents qui sont amenés à effectuer des rondes sur le site Lay Saint-Christophe craignent pour leur sécurité et demande à faire des rondes en binôme contenue des incidents survenue auparavant : présence de chien errant un agent qui à eu les pneu de son véhicule crevé et le risque connu de risque d'agression par des personnes malveillante présente la nuit sur le secteur. Nous citons l'exemple de **M. Stéphane WERRA**.

Depuis le mois de Décembre 2020, nous ne programmons plus de ronde en horaire de nuit (Horaire de nuit : 21h00 - 06h00). Les consignes de cette ronde précise qu'à la vue d'un ou plusieurs individus/véhicules présent sur le Site, l'Agent ne doit pas intervenir et appeler la Gendarmerie pour demander l'intervention de ceux-ci pour intrusion sur Site Privé.

Concernant votre exemple Mr WERRA n'a pas respecté la consigne dans sa globalité, celui-ci a constaté la présence d'un véhicule faisant des appels de phares, l'Agent



WERRA a quitté le Site pour se mettre en sécurité, mais cependant sans avoir appelé les forces de l'ordre.

Suite à cet évènement, nous avons dû fournir des explications à notre client sur le non-respect du MOD.

Mr BENZEGHADI a fait l'objet de crevaison sur son véhicule personnel, un véhicule de service a été mis en place et les frais de dépannage et réparation ont été entièrement pris en charge par Challancin.

Mme MULLER Isabelle s'est heurté à la présence d'un chien en pleine après-midi, celui-ci était accompagné de son maître.

9 - La SECTION SNEPS-CFTC demande à ce que ses rondes soient faites en binôme pour accroître la sécurité des agents.

Un PTI et lampe torche sont mis à disposition des agents pour assurer leur sécurité.

Site Tour Marcel Brot

10 - La SECTION SNEPS-CFTC souhaite avoir des explications concernant le site de la tour Marcel Brot pourquoi les agents n'ont toujours pas les vestiaires promis depuis deux ans. - MR Johnny BAILLY est dans l'entreprise depuis le mois de juin 2019 sur le site Tour-marcel brot CHRU Nancy. Malgré plusieurs demandes de tenue qui sont restées sans réponse Mr Bailly travail avec la seule tenue reçu depuis son entrée dans l'entreprise qui n'est plus en état Plus de Polo et pantalon et rangers troué. La section SNEPS-CFTC demande que Mr Bailly soit doté d'une tenue dans les plus brefs délais

Les demandes de Mr BAILLY ont bien été prise en compte, un renouvellement de polos a été effectué durant l'année 2021.

Malgré le manque d'information concernant la paire de rangers trouées, Mr BAILLY a bien reçu une paire de Rangers Taille 44 le 25 Janvier 2022.

Sa demande de pantalons date du 26 Novembre 2021, ceux-ci ont bien été commandés début Décembre, une livraison a été effectué en Janvier 2022 mais ces pantalons sont en reliquat, nous attendons la livraison de ceux-ci pour lui apporter.

Concernant les casiers, une relance auprès du client sera effectué très prochainement.

Site du Conseil Départemental de l'Allier

11 - Sur le site du Conseil Départemental de l'Allier, les agents n'ont pas eu régulièrement de dotations de masques (Ils ont eu 2 masques en tissus au 1er trimestre 2021 par agent et ensuite 2 boites de masques). Aujourd'hui il n'y a plus de masques sur le site.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que les agents de ce site soient régulièrement dotés de masques.

Les visites très régulières de Sandrine GUILLAUME ou Axelle PAULY sont accompagnées de réassort en EPI.

Divers :

12 - M. Pascal AUGER a reçu une dotation de tenues composées d'affaires déjà usées et non lavées.

C'est contraire au protocole de CPS concernant les tenues reconditionnées. Là, Il y avait encore le badge professionnel de l'ancien propriétaire des tenues dans les rangs donnés à M. AUGER.

Le SNEPS-CFTC souhaite que ces pratiques cessent. Que les protocoles CPS en matière des tenues reconditionnées soient scrupuleusement respectés. Il est question ici d'un manquement à l'hygiène de la part de l'entreprise.

- Nous souhaitons que des tenues neuves soient apportées à M. AUGER.

Mr AUGER a reçu des dotations en tenues neuves apportées en mains propres par Mme GUILLAUME. Les attestations de dotations seront fournies au besoin à la prochaine réunion RDP.

13 - La section SNEPS-CFTC souhaite savoir si tous les agents du secteur SUD-EST ont bien tous leurs dotations de masques. Ceci peut entraîner la responsabilité pénale de l'employeur en somme de l'article L. 4121-1 du Code du travail.

Les agents du secteur Sud-Est sont tous équipés en EPI y compris masques.

14 - M. Damien YVERNAULT a envoyé deux mails pour demander une attestation à CPS afin de pouvoir être rattaché à la mutuelle de son épouse. A ce jour, il n'a pas eu de réponse.

La section SNEPS-CFTC souhaite que M. YVERNAULT ait son attestation sans délai.

Les emails de Mr YVERNAULT ont été transmis au service concerné.

15 - M. Michel KALANGA est dans l'entreprise depuis le mois de septembre 2021. A ce jour, il n'a toujours pas de tenues complètes.



- La section SNEPS-CFTC souhaite que la dotation de M. KALANGA soit complétée sans délai.

La dotation de Mr KALANGA a été faite correctement et selon les tailles communiquées à son intégration. Un point sera fait très rapidement avec lui.

MAGNIN Stéphane
Directeur Régional